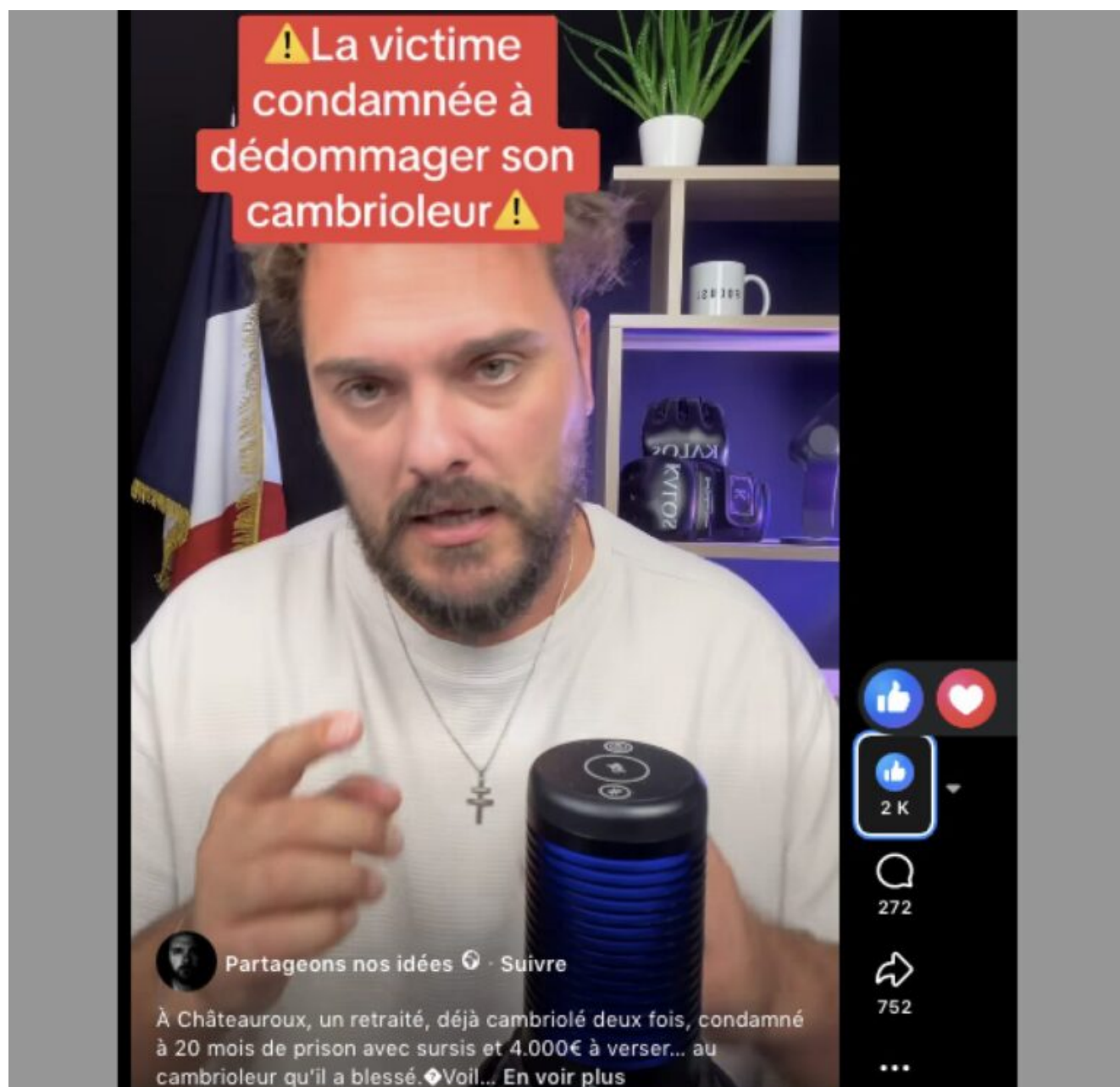


Victimes condamnées à dédommager leur cambrioleur, leur agresseur...

écrit par Jacques Martinez | 17 septembre 2025





La justice ou plutôt ses représentants parmi les plus indulgents, à savoir certains magistrats comme celui qui, le 10 septembre, a condamné la victime -cambriolée pour la cinquième fois !- à verser la coquette somme de 4 000 euros (somme plus importante que le butin du vol !!!) de dommage et intérêts à son cambrioleur multirécidiviste !!!

La justice ne marche même plus sur la tête puisque un tel cas démontre que cette caricature de justice n'a même plus de tête : sa tête, elle l'a perdue certainement emportée, en souvenir, par un délinquant

**lors d'un TIG, un Travestissement d'Intérêt Gentillet
!!!—**

Oui, la justice fait tout pour que ce néologisme que j'emploie de temps à autre, entre bientôt dans les dictionnaires : l'ajustice ! Avec un « a » privatif...

**MÉDECIN DE 64 ANS DÉFIGURÉ A DRANCY :
SON AGRESSEUR CONDAMNÉ A 3
SEMAINES DE TRAVAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
ET 2.000 EUROS D'AMENDE**



Les faits étaient survenus le 25 novembre dernier. [CNEWS]

À l'image de cette « justice » qui condamne des victimes sous prétexte qu'elles ne se sont pas défendues avec les mêmes moyens que ceux utiliser par leurs agresseurs ! Si l'on en croit ces magistrats qui condamnent les victimes, il faudrait que, dès l'agression par un inconnu, la victime lève la main afin de susciter poliment l'attention de cet agresseur ! À savoir que ce dernier veuille bien lui faire l'amabilité de lui révéler ce qu'il entend lui faire subir et, surtout, si c'est à mains nues ou à l'aide d'un poing américain

voire, s'il est à la mode de notre « époque macronesque », c'est-à-dire s'il est armé d'un poignard, arme ayant si « brainwashé » en la bouche d'un Macron ! Ou encore s'il est porteur d'une arme de poing et surtout si celle-ci est approvisionnée ou non !

Ce n'est qu'après avoir eu ces informations de son agresseur que la victime pourra savoir comment elle devra lui répondre car elle devra éviter de dépasser les limites imposées par ces magistrat(e)s. Car si cette victime s'en sortait, là, la justice pourrait lui reprocher d'être allée chercher un couteau dans sa cuisine alors que son agresseur n'avait qu'un poing américain ou d'être s'être précipitée prendre une arme de poing dans sa table de nuit alors que l'agresseur n'avait « qu'un » poignard !

Et les cas où les victimes sont condamnées ne sont pas rares... En voici quelques-unes...



La libre antenne - Après s'être défendu lors d'une agression, Cédric a été condamné

Libre Antenne

▶ Écouter l'épisode

30 juillet 2025
Épisode · 74 min 24 sec · Société

Tel celui diffusé sur Europe1 le 30 juillet dernier dans « La Libre Antenne », et que son animatrice a intitulé « **Après s'être défendu lors d'une agression, Cédric a été condamné** ». Cet ancien agent de sécurité reconnu depuis « handicapé invisible » car fortement cardiaque, a été un soir, en 2023, dans une rue déserte, victime d'une agression par un drogué alcoolisé l'ayant violemment agressé. **Cédric, malgré son coeur, a dû se défendre. Il a porté plainte. Résultat : l'agresseur a été relaxé tandis que, lui, a été condamné** alors que, a-t-il

expliqué sur Europe 1, « j'ai toujours aidé les gens et je n'ai jamais fait de violences contre quelqu'un ! Et trois mois après mon agression, mon agresseur a tapé sur des policiers. **Mais je dois payer 5000 euros demandés par mon agresseur ! Et la crise cardiaque que j'ai faite après l'agression, la justice a estimé que c'était en raison de ma négligence sur mon état de santé** ! Je suis effaré, sans voix, alors que même un gamin de dix ans comprendrait cette affaire, c'est moi le responsable ! »

Mais voilà « la justice est aveugle » ! Ok mais cette justice pourrait vérifier au moins la capacité de son sonotone qui doit remonter à l'époque de son invention au... XVIIe siècle !!!

Éric n'a qu'un espoir :

« Seul Darmanin peut me défendre ! » En effet, il semble que seul le Garde des Sceaux pourrait faire que ce jugement ne soit pas confirmé car, s'il l'était, il pourrait faire jurisprudence et, dans toute affaire impliquant un drogué, celui-ci serait automatiquement reconnu irresponsable. **(1)**

Si je savais l'organiser, j'aurais, après avoir contacté Cédric, ouvert une cagnotte pour l'aider (non à régler son dû -ce qui serait interdit-) mais pour améliorer sa vie de cardiaque... Une cagnotte servant à toutes ces « victimes condamnées » ! Car ces victimes non reconnues par des juges plus sensibles aux « malheureux » délinquants, ne sont pas rares...

Sur Sud-Radio, André Bercoff s'est insurgé sur plusieurs cas dont celui d'un médecin, le Dr Mohamed Ouméki agressé par un de ses patients en son cabinet de Drancy (Seine-Saint-Denis) en novembre 2024 : il a souffert d'une triple fracture du nez avec perte de l'odorat et du goût... Ainsi que le cas d'un agent de sécurité condamné à 6 mois de prison pour avoir diffusé la vidéo

d'un agresseur... L'animateur fait le rapprochement avec les graves affaires criminelles sur le sol britannique :
« *Comme en Angleterre où ceux qui ont dénoncé et protesté contre les milliers de viols et meurtres d'enfants par des gens venus d'ailleurs ont été condamnés par la justice britannique, » (2) aidé en cela, je l'ai déjà évoqué, par le silence incompréhensible de la part de la Reine Elizabeth II !*

Enfin, plus récemment, le 10 septembre, devant le tribunal de Châteauroux, deux délinquants notoires comparaissaient pour des cambriolages de buralistes dans un vaste secteur, les départements de l'Indre et l'Indre-et-Loire. Et qui a été condamné ? La victime de cinq cambriolages ! Un « dangereux » retraité de 64 ans ! Pour quelle raison ? Mais parce que, harassé par tous ces cambriolages subis par son épouse, buraliste, il a tenté...-lors d'un 5e cambriolage dans la nuit du 21 au 22 décembre 2023 dans le commerce de son épouse à Chenonceaux-de stopper cette cavale infernale et ruineuse pour son couple !!! Il a tiré en direction de la voiture en fuite vers -l'enquête l'a prouvé- d'autres cambriolages. **Ce coup de feu sans conséquence...** sinon trois petits plombs récupérés, disons « en souvenir de cette nuit-là », par l'un des fuyards ! Mais la Présidente, certainement très maternelle, a fait remarquer que cela, pardon, que... « ça aurait pu être bien plus grave » – **lui a valu d'être condamné à 20 mois de prison assortis, toutefois, du sursis. Mais ce n'est pas tout : il a par dessus cette condamnation été frappé d'une peine d'inéligibilité de trois ans !**

Tiens, tiens... Curieux car tout le monde savait qu'il voulait se présenter aux prochaines municipales dans sa commune ! Je ne sais sous quelle étiquette mais cette « inéligibilité » m'intrigue ! Rappelant celui d'une autre à l'échelon national !

D'autant que ce n'est pas tout : malgré tout ce qu'ont coûté ces cinq cambriolages au couple, « l'ajustice » en a rajouté une couche et une couche bien épaisse : il lui faudra verser la bagatelle de... 4.000 euros ! Mais à qui donc ??? Mais, oui, vous avez deviné ! 4.000 euros de dommages et intérêts au cambrioleur multirécidiviste ! Ah, lui, il n'aura pas perdu sa nuit ! (3)

Il va gagner grâce à cette justice rendue à Châteauroux... Un tribunal à éviter par les victimes si celles-ci ne veulent pas, lors du jugement, sentir le... roussi ! Le Château étant réservé aux délinquants !

Jacques MARTINEZ, journaliste à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

-(1) [Témoignage audio](#) de Cédric sur Europe1 :

-(2) [André Bercoff sur Sud Radio](#) :

-(3) Une [décision de justice](#) qui a fait sortir de ses gonds un internaute qui dit ce qu'il pense de cette décision, selon lui, si scandaleuse :

<https://www.facebook.com/reel/1357420849307499>